

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE TIPASA**

**DAIRA DE FOUKA**

**COMMUNE DE FOUKA**

**NF : 098542259597508**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément a l'article 65 du au décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public. Le président de l'assemblée populaire communale de Fouka informe Les entreprises soumissionnaires dans le cadre de d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 02/2026 après l'infructuosité paru dans les journaux suivants " الأيام نيوز " et " EL HAYAT EL ARABIA en date du 17/05/2026

إسم العملية : تهيئة وتعبيد مع المراقبة النوعية و الإنارة العمومية لبلدية فوكة  
إسم المشروع : تهيئة وتعبيد و الإنارة العمومية حسب الحصص التالية  
الخصصة 04 : تهيئة وتعبيد الطريق الرابط بين الطريق الولائي رقم 110 و حي أكلوش  
الخصصة 05 : تهيئة و تعبيد طريق المدارس بجي سي أحمد بوقرة

Que ce marche est attribue provisoirement au entreprises suivant le tableau:

N° LOTS	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	Montant de l'entreprise (ttc)	Delai	NOT Technique 100/100	NIF ENTREPRISE
Lot 04	EURL BRAHMI LAHOSSINE FOUKA	7 899 815,00 DA	03 MOIS	63	000842052367379
IOT 05	INFRUCTUEUX				

LES Soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marches publics communale de Fouka dans les dix (10) jours qui suivant la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

pour les autres soumissionnaires le service contractant invite. ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher de ses services. au plus tard trois (03) jours a compter du premier jour de la publication de cet **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE** a prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financiers